

*Fondée par  
Charles Rousseau †  
Professeur honoraire  
à la Faculté de droit  
de Paris*

BIBLIOTHÈQUE  
DE DROIT  
INTERNATIONAL  
ET COMMUNAUTAIRE  
TOME 115

*Dirigée par  
Alain Pellet  
et Patrick Daillier  
Professeurs à l'Université  
de Paris X - Nanterre*

LA VÉRIFICATION  
DE L'ÉLIMINATION  
DE L'ARME CHIMIQUE  
ESSAI D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION  
DE LA CONVENTION DE PARIS  
DU 13 JANVIER 1993

---

Jocelyn Clerckx

*Préface de  
Raymond Goy*

*Ouvrage honoré d'une subvention  
du GREDFIC de l'Université du Havre  
Publications de l'Université de Rouen*

D

963

L.G.D.J

## TABLE DES MATIERES

<b>Préface</b> .....	V
<b>Liste des abréviations</b> .....	VII
<b>Introduction</b> .....	1
- La vérification de l'élimination de l'arme chimique : le résultat d'une lente maturation.....	1
- La notion de vérification dans le désarmement.....	4
- L'approche du sujet.....	8
<b>PREMIÈRE PARTIE – LE CONTEXTE JURIDIQUE DE LA VÉRIFICATION</b> .....	11
<b>CHAPITRE 1 - L'OBLIGATION D'ÉLIMINATION DE L'ARME CHIMIQUE : L'OBJET DE LA VÉRIFICATION</b> .....	15
<b>SECTION 1 - LA DEFINITION DE L'ARME CHIMIQUE</b> .....	15
<b>§1 - Le principe</b> .....	15
- Les substances chimiques entrant dans la définition de l'arme.....	16
- Les munitions, dispositifs et matériaux assimilés à l'arme.....	18
<b>§2 - Les cas particuliers</b> .....	19
- Les herbicides.....	19
- Les agents de lutte antiémeute.....	20
<b>SECTION 2 - LES MODALITES D'ELIMINATION DE L'ARME CHIMIQUE</b> .....	22
<b>§1 - La destruction des quantités existantes</b> .....	23
<b>A - Le régime général de destruction</b> .....	23
- La portée de l'obligation générale de destruction.....	23
- La négociation du déroulement des opérations de destruction.....	24
- L'ordre de destruction établi par la Convention.....	25
- Le coût des opérations de destruction.....	27
<b>B - Les régimes spéciaux</b> .....	27
- Le cas des armes anciennes et abandonnées.....	27
- Le cas des armes enfouies ou immergées.....	29
<b>§2 – La suppression des capacités de fabrication de l'arme</b> .....	30
<b>A - Le démantèlement des installations de fabrication             d'armes chimiques</b> .....	30
- La détermination des installations soumises au démantèlement.....	30

- Les modalités et le rythme de démantèlement.....	32
- L'exemption de démantèlement pour raison économique .....	33
<b>B - Les contraintes liées aux activités non interdites par la Convention .....</b>	<b>34</b>
- Le contenu des tableaux de substances chimiques .....	34
- Le régime applicable aux substances chimiques inscrites aux tableaux .....	35
<b>CHAPITRE 2 - L'OIAC : L'ENTITÉ VÉRIFICATRICE.....</b>	<b>37</b>
<b>SECTION 1 - LES ORGANES.....</b>	<b>38</b>
<b>§1 - La Conférence des Etats parties.....</b>	<b>38</b>
- La primauté de la Conférence des Etats parties.....	38
- La Conférence des Etats parties et la vérification .....	40
- La prise de décision au sein de la Conférence des Etats parties. ....	41
<b>§2 - Le Conseil exécutif.....</b>	<b>42</b>
- Statut et fonction du Conseil exécutif .....	42
- La composition du Conseil exécutif.....	44
- Les mécanismes de décision du Conseil exécutif.....	45
<b>§3 - Le Secrétariat technique .....</b>	<b>46</b>
- Nature et rôle du Secrétariat technique .....	46
- La structure générale du Secrétariat technique.....	47
- La procédure de désignation des inspecteurs .....	48
- L'exigence d'indépendance des membres du Secrétariat technique .....	48
<b>SECTION 2 - LE PRINCIPE DE CONFIDENTIALITE .....</b>	<b>50</b>
<b>§1 - Le contenu du principe .....</b>	<b>51</b>
- Les précautions prises pour les inspections.....	51
- La détermination du caractère confidentiel d'une information .....	52
- La réception et le traitement des informations confidentielles par le Secrétariat technique .....	52
- La divulgation des informations confidentielles auprès des organes politiques de l'OIAC et des Etats parties. ....	54
- La divulgation des informations confidentielles en dehors des organes politiques de l'OIAC et des Etats parties. ....	56
<b>§2 - Les manquements ou allégations de manquement .....</b>	<b>58</b>
<b>A - Le pouvoir d'enquête du Directeur général.....</b>	<b>58</b>
- L'ouverture d'une enquête à l'initiative du Directeur général .....	58

- L'ouverture d'une enquête à la demande d'un Etat partie.....	59
- La portée de l'enquête .....	60
<b>B - La Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité .....</b>	<b>61</b>
- Composition et fonctionnement de la Commission.....	62
- L'intervention de la Commission dans le règlement des litiges.....	62
<b>CHAPITRE 3 - L'ETAT PARTIE .....</b>	<b>65</b>
<b>SECTION 1 - L'AUTORITE NATIONALE.....</b>	<b>66</b>
- La nature imprécise des dispositions conventionnelles .....	66
- Les compétences de l'autorité nationale .....	66
- La structure de l'autorité nationale .....	67
- Les contraintes pesant sur l'autorité nationale quant à la protection des informations confidentielles .....	68
<b>SECTION 2 - LA LEGISLATION INTERNE .....</b>	<b>70</b>
- La portée générale des exigences conventionnelles .....	70
- L'assistance et la coopération pour l'établissement des législations internes .....	70
- Contenu type des législations internes .....	71
- Les retards dans l'adoption des législations internes. ....	72
<b>DEUXIÈME PARTIE - LES OPÉRATIONS LIÉES À LA VÉRIFICATION.....</b>	<b>73</b>
<b>CHAPITRE 1 - L'ÉTABLISSEMENT DES FAITS .....</b>	<b>77</b>
<b>SECTION 1 - LES INSPECTIONS DE ROUTINE .....</b>	<b>78</b>
<b>§1 - Les difficultés rencontrées lors de la négociation du système .....</b>	<b>78</b>
- L'insuffisance du concept de vérification par tableaux .....	78
- La notion d'inspection <i>ad hoc</i> et son rejet.....	79
- La tentative, avortée, du recours à un système unique de vérification dans l'industrie chimique.....	80
- Le compromis final .....	82
<b>§2 - L'exigence de déclarations préalables.....</b>	<b>82</b>
<b>A - La fourniture de données sur les opérations de désarmement .....</b>	<b>83</b>
1. <i>Les déclarations portant sur les armes chimiques.....</i>	<i>83</i>

a) Les armes chimiques ordinaires .....	83
- Les déclarations initiales .....	83
- Les déclarations périodiques .....	86
b) Les armes chimiques dotées d'un statut particulier .....	87
- Les déclarations initiales .....	87
- Les déclarations périodiques .....	90
2. <i>Les déclarations portant sur les installations de fabrication d'armes chimiques</i> .....	92
- Les déclarations initiales .....	92
- Les déclarations périodiques portant sur les opérations de démantèlement .....	95
- Les déclarations périodiques concernant les opérations exceptionnelles de conversion .....	97
<b>B - La fourniture de données sur les activités pacifiques</b> .....	99
- Les déclarations concernant les produits chimiques du tableau 1 et les installations qui y sont liées. ....	100
- Les déclarations concernant les produits chimiques des tableaux 2 et 3 et les installations qui y sont liées. ....	101
- Les déclarations concernant les "autres installations de fabrication de produits chimiques" .....	103
- Les difficultés pratiques et administratives .....	104
<b>§3 - Les procédures d'inspection</b> .....	107
<b>A - Les modalités d'inspection</b> .....	107
1. <i>Le déplacement sur les lieux</i> .....	107
2. <i>La conduite de l'inspection</i> .....	110
a) Les pouvoirs des inspecteurs .....	110
- Le droit de manipulation .....	110
- Le droit de photographier .....	110
- Le droit de s'entretenir avec le personnel de l'installation inspectée .....	111
- Le droit de consultation des documents .....	112
- Le droit d'échantillonnage .....	113
- Le recours à des "instruments de surveillance continue" .....	114
- La nécessité d'une démarche coopérative dans la mise en oeuvre des pouvoirs d'inspection .....	115
b) L'accès au site .....	116
α) L'étendue de l'accès .....	116
β) Les accords d'installation .....	118
<b>B - La stratégie d'inspection</b> .....	121
1. <i>La surveillance des opérations de désarmement</i> .....	121

a) Les inspections des installations liées à la destruction des armes chimiques.....	122
- Les inspections dans les installations de stockage d'armes chimiques.....	122
- Les inspections dans les installations de destruction d'armes chimiques.....	123
- Le cas particulier des armes anciennes et abandonnées .....	125
b) Les inspections des installations de fabrication d'armes chimiques .....	127
- Le régime d'inspection normal .....	127
- Les cas spéciaux d'installations vouées à conversion .....	128
c) Les facultés de dérogation aux dispositifs conventionnels.....	131
- L'incorporation des mécanismes de dérogation dans la Convention .....	131
- Les conditions de dérogation .....	131
- La portée des mécanismes de dérogation .....	132
2. <i>La surveillance des activités pacifiques</i> .....	134
- Les inspections des installations liées aux produits chimiques du tableau 1 .....	135
- Les inspections des installations liées aux produits chimiques du tableau 2 .....	135
- Les inspections des installations liées aux produits chimiques du tableau 3 .....	137
- Les inspections des " <i>autres installations de       fabrication de produits chimiques</i> " .....	137
<b>SECTION 2 - L'INSPECTION PAR MISE EN DEMEURE.....</b>	<b>139</b>
<b>§1 - La négociation fluctuante du mécanisme d'inspection par       mise en demeure .....</b>	<b>140</b>
- La confrontation politique.....	140
- La négociation concrète .....	141
<b>§2 - La procédure d'inspection par mise en demeure .....</b>	<b>142</b>
<b>A - La demande d'inspection .....</b>	<b>142</b>
1. <i>Le champ de la demande</i> .....	143
- La nature des soupçons pouvant être invoqués .....	143
- Les sites dont l'inspection peut être demandée.....	144
2. <i>L'examen de la demande</i> .....	145
a) Le rôle de filtrage du Conseil exécutif.....	145
b) Le problème de l'appréciation de la demande dans l'ordre interne de l'Etat visé par l'inspection .....	147
- Le cas des Etats-Unis .....	148
- L'approche française .....	149

<b>B - La réalisation de l'inspection</b> .....	150
1. <i>La détermination du périmètre à inspecter</i> .....	151
2. <i>Les activités préparatoires à l'accès sur le pourtour du site</i> .....	153
- Le repérage et le "verrouillage" du site .....	153
- Les premières activités d'inspection.....	154
- La planification de l'accès à l'intérieur du site.....	155
3. <i>L'"accès réglementé"</i> .....	155
- Le concept d'"accès réglementé" .....	155
- Le rôle de la négociation.....	156
- L'accès de l'observateur.....	157
<b>SECTION 3 - LE RAPPORT D'INSPECTION</b> .....	158
<b>§1 - L'élaboration et la circulation du rapport d'inspection</b> .....	159
- Les consultations de fin d'inspection.....	159
- Le rapport préliminaire d'une inspection par mise en demeure .....	159
- Le rapport final d'une inspection par mise en demeure .....	160
- Le rapport final d'une inspection de routine.....	161
<b>§2 - La portée du rapport d'inspection</b> .....	162
- Le contenu du rapport d'inspection .....	162
- L'autorité du rapport d'inspection.....	163
<b>CHAPITRE 2 - L'APPRÉCIATION JURIDIQUE DES FAITS</b> .....	167
<b>SECTION 1 - L'INTERVENTION PREALABLE DU DIRECTEUR GENERAL</b> .....	168
- Le rôle du Directeur général suite à une inspection de routine.....	169
- La nature du pouvoir d'appréciation du Directeur général .....	169
<b>SECTION 2 - L'INTERVENTION PRINCIPALE DU CONSEIL EXECUTIF</b> .....	170
- La nature du pouvoir d'appréciation du Conseil exécutif.....	170
- Les conséquences de l'appréciation juridique .....	172
<b>SECTION 3 - L'INTERVENTION EN DERNIER RESSORT DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES</b> .....	173
- La saisine de la Conférence des Etats parties.....	173
- Le rôle d'appréciation juridique de la Conférence des Etats parties .....	174

CHAPITRE 3 - LA RÉACTION À LA VIOLATION .....	177
SECTION 1 - LE POUVOIR DE COERCITION DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES .....	177
§1 - La suspension des droits et privilèges .....	178
- Les conditions de déclenchement.....	178
- Les mesures de restriction ou de suspension.....	180
§2 - La recommandation aux Etats parties de mesures collectives .....	180
- Les conditions de déclenchement.....	180
- La nature des mesures collectives recommandées.....	181
SECTION 2 - LES AUTRES FORMES DE REACTION .....	183
§1 - L'intervention des organes des Nations Unies.....	183
- Les modalités de saisine.....	183
- Le Conseil de sécurité .....	184
- L'Assemblée générale.....	185
§2 - La réaction spontanée des Etats .....	186
- Les contre-mesures.....	186
- Le retrait.....	187
 TROISIÈME PARTIE - L'ÉVALUATION COMPARATIVE DU SYSTÈME DE VÉRIFICATION .....	 189
CHAPITRE 1 - L'ÉTENDUE DE LA SURVEILLANCE DANS L'INDUSTRIE CIVILE .....	193
SECTION 1 - DES DISPOSITIFS IMPOSANTS MAIS MOINS AMBITIEUX .....	194
§1 - Le système de garanties de l'AIEA.....	194
A - L'application des garanties dans le désarmement nucléaire .....	194
B - Les accords de garanties intégrales .....	196
- Nature et principes du système.....	196
- La fourniture de renseignements .....	197
- Les inspections.....	198
- La protection des informations confidentielles .....	199
- Les faiblesses du dispositif.....	199
C - Le renforcement du système de garanties .....	200
- Les premières améliorations.....	200
- Le protocole additionnel .....	201
D - Comparaisons .....	202
- Des rapprochements méthodologiques.....	202

- Des différences dans l'ampleur de l'effort de surveillance.....	203
- Des distinctions quant à la situation juridique.....	204
<b>§2 - Le futur Protocole additionnel à la Convention sur les armes biologiques.....</b>	<b>205</b>
<b>A - L'enjeu des négociations.....</b>	<b>205</b>
<b>B - Les mécanismes retenus.....</b>	<b>207</b>
- Le futur cadre institutionnel.....	207
- Les déclarations préconisées.....	208
- Les visites prévues.....	209
- Les questions de confidentialité.....	211
<b>C - Comparaisons.....</b>	<b>211</b>
- Un clonage partiel.....	211
- Des écarts probables quant à l'intensité de la surveillance.....	212
<b>SECTION 2 - SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>213</b>
- Un changement dans la tactique de vérification.....	213
- Le statut des industries civiles dans le cadre de la vérification.....	216
<b>CHAPITRE 2 - LA NATURE INTRUSIVE DE L'INSPECTION PAR MISE EN DEMEURE.....</b>	<b>219</b>
<b>SECTION 1 - DES PROCÉDURES MOINS PRATICABLES.....</b>	<b>219</b>
<b>§1 - Le système de garanties de l'AIEA.....</b>	<b>220</b>
<b>A - L'inspection spéciale.....</b>	<b>220</b>
- Les modalités de déclenchement de l'inspection.....	220
- Le problème de l'accès.....	221
<b>B - Comparaisons.....</b>	<b>223</b>
- Une demande d'inspection qui émane d'auteurs différents.....	224
- Des dissemblances concernant la portée de la demande d'inspection.....	224
- Des disparités profondes quant au déroulement de l'inspection.....	224
<b>§2 - Les traités régionaux de dénucléarisation.....</b>	<b>225</b>
<b>A - Les enquêtes sur plainte.....</b>	<b>226</b>
- La demande d'enquête et ses suites.....	226
- La réalisation de l'enquête.....	227
<b>B - Comparaisons.....</b>	<b>228</b>
<b>SECTION 2 - DES PROCÉDURES MOINS ASTREIGNANTES.....</b>	<b>229</b>
<b>§1 - Le Traité FCE.....</b>	<b>230</b>

<b>A - L'inspection par mise en demeure</b> .....	231
- La réglementation et les conséquences de la demande d'inspection.....	231
- Les droits et obligations réciproques durant l'accès .....	232
<b>B - Comparaisons</b> .....	233
<b>§2 - Le TICEN</b> .....	235
<b>A - L'inspection sur place</b> .....	235
- La demande d'inspection et ses suites .....	235
- Les droits et obligations réciproques durant l'accès .....	237
<b>B - Comparaisons</b> .....	239
- Des éléments de procédure identiques .....	239
- Des différences sans incidences réelles.....	239
- Des différences influant sur l'effet astreignant de la procédure.....	240
<b>SECTION 3 - SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES</b> .....	241
- Inspections sur soupçon élémentaires et inspections par défi .....	241
- L'inspection par mise en demeure de la Convention sur les armes chimiques et l'évolution des inspections par défi.....	243
<b>CHAPITRE 3 - LE RÔLE DE L'OIIAC DANS LE TRAITEMENT DES QUESTIONS DE VIOLATION</b> .....	247
<b>SECTION 1 - DES INSTITUTIONS N'INTERVENANT QU'AU STADE DE L'APPRECIATION JURIDIQUE DES FAITS</b> .....	248
<b>§1 - Les commissions consultatives conçues dans le contexte des       relations Est-Ouest</b> .....	248
- Le rôle d'examen des questions de violation .....	249
- Comparaisons.....	250
<b>§2 - Les institutions régionales de dénucléarisation</b> .....	251
- Le pouvoir de qualification juridique des faits.....	251
- Comparaisons.....	253
<b>SECTION 2 - DES INSTITUTIONS POUVANT REAGIR AUX VIOLATIONS CONSTATEES</b> .....	254
<b>§1 - L'AIEA</b> .....	254
<b>A - Le traitement des questions de violation</b> .....	254
- L'étendue des compétences octroyées .....	254
- Un rôle effacé dans la gestion des crises.....	256
<b>B - Comparaisons</b> .....	259

<b>§2 - L'OTICEN et l'OIAB</b> .....	260
- Des schémas de compétences calqués sur ceux de l'OIAC .....	261
<b>SECTION 3 - SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES</b> .....	264
- Une mutation quant à la fonction de la vérification .....	264
- Une mutation qui n'est qu'esquissée .....	265
<b>Conclusion</b> .....	269
- La vérification de l'élimination de l'arme chimique et les concepts de dissuasion et de sécurité coopérative .....	269
- La vérification de l'élimination de l'arme chimique et la poursuite de l'entreprise de désarmement .....	272
<b>Bibliographie</b> .....	273
<b>Table des matières</b> .....	293

# Résumé

La Convention sur les armes chimiques du 13 janvier 1993 prescrit l'élimination des armes chimiques à l'échelle mondiale. Elle constitue un progrès essentiel pour un droit international demeuré jusqu'alors incapable de juguler la menace posée par ces armes particulièrement atroces.

Ce progrès n'aurait été rendu possible que grâce à l'introduction d'un système de vérification internationale très développé dont la mise en œuvre est confiée à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Ce dispositif exemplaire, sur lequel repose toute la cohérence du Traité, fait l'objet de la présente étude. Les obligations complexes qui pèsent sur les Etats parties, et qui ont largement trait aux industries privées, sont analysées et réagencées en fonction de leur logique juridique. L'ensemble du système est ensuite replacé dans son contexte stratégique.

L'étude identifie de nombreuses incertitudes, ambiguïtés et lacunes juridiques d'une Convention qui a fait l'objet d'une négociation au caractère politique prononcé et dont l'interprétation et la mise en œuvre sont une préoccupation constante des instances de l'OIAC chargées de préciser le droit.

L'étude s'intéresse à la nature de l'avancée que traduisent les mécanismes de contrôle consacrés, en comparant ces derniers aux autres dispositifs existants dans le domaine du désarmement. Le système fait date par l'étendue et l'aspect intrusif des procédures ainsi que par le rôle innovateur de l'OIAC dans le traitement des questions de violation. On assiste à une intensification de la vérification et à une transformation de sa tactique et de sa fonction. Ces mutations s'inscrivent en corrélation avec une évolution des conceptions de sécurité.

Jocelyn Clerckx, docteur en droit, a profité de nombreux contacts dans les milieux de la diplomatie et du désarmement. Il propose une étude juridique qui rompt avec les approches politique ou technique généralement retenues en la matière.